

PRÉJUDICES MORAUX PROFESSIONNELS : RÉPERCUSSIONS SUR LES MEMBRES DE LA GRC APRÈS LE SERVICE

NUMÉRO DE CONCOURS : ATLAS-2526-03

LIGNES DIRECTRICES

Veillez consulter les *lignes directrices pour les demandes de propositions de l'Institut Atlas*, qui fournissent de plus amples informations sur l'éligibilité, les attentes en matière de soumission, le processus d'adjudication, le processus de financement, les exigences de l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre plus (ACSG Plus) et les exigences en matière d'engagement avec des personnes ayant une expertise vécue.

DATES IMPORTANTES

Les dates suivantes se rapportent à la soumission de la *demande de financement* :

Début de la période d'inscription : 2 septembre 2025

Fin de la période d'inscription : 14 octobre 2025 à 23 h 59, heure de l'Est

Avis de décision prévu : décembre 2025 à janvier 2026

DESCRIPTION DU SUJET

Les membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être exposés à divers facteurs de stress opérationnels et organisationnels au cours de leur carrière. Parmi ces facteurs de stress, il y a des expériences qui remettent en question des croyances morales ou éthiques profondes, comme être témoin des gestes qui vont à l'encontre des valeurs personnelles ou professionnelles, ou poser de tels gestes. Ces expériences peuvent entraîner des préjudices moraux, une réaction psychologique et émotionnelle associée à la culpabilité ou à la honte, ou une perte de confiance en soi-même ou envers les autres. Les préjudices moraux sont de plus en plus reconnus comme étant distincts du stress post-traumatique et peuvent avoir de graves répercussions sur la santé mentale et l'identité.

De plus, d'anciens membres signalent des expériences de trahison institutionnelle, soit l'impression que l'organisation n'a pas su les protéger, les soutenir ou intervenir adéquatement dans les moments de vulnérabilité ou de préjudice. La trahison institutionnelle peut comprendre une perception d'inaction, le fait d'être puni pour avoir parlé ou un soutien inadéquat à la suite d'incidents traumatisants. L'effet cumulatif des préjudices moraux et de la trahison institutionnelle peut contribuer à des difficultés après le service, comme la dépression, l'anxiété, le retrait des systèmes de soins et une détérioration des relations sociales. Cependant, il existe encore de grandes difficultés à comprendre la façon dont ces expériences se manifestent chez les membres de la GRC en particulier, pendant et après le service.

La présente possibilité de financement de recherche vise à faire progresser les connaissances sur les répercussions

des préjudices moraux au travail et de la trahison institutionnelle sur la santé mentale chez les anciens membres de la GRC. Une meilleure compréhension de ces questions favorise l'élaboration de stratégies de prévention, d'intervention et de soutien plus appropriées et bien adaptées à cette population unique de sécurité publique.

OBJECTIFS ET DOMAINES DE RECHERCHE ÉLIGIBLES

Cette possibilité de financement de recherche appuiera un projet de deux ans visant à comprendre et à explorer les expériences de préjudices moraux au travail et de trahison institutionnelle vécues par d'anciens membres de la GRC, ainsi que l'incidence de ces expériences sur la santé mentale après le service. Les projets de recherche peuvent porter sur la façon dont les préjudices moraux et la trahison institutionnelle perçue influent sur le bien-être psychologique, l'identité, la recherche de soutien et la réinsertion dans la vie civile. La population ciblée est les anciens membres de la GRC qui peuvent témoigner des répercussions à long terme des événements préjudiciables sur le plan moral et des interventions organisationnelles vécues pendant le service.

MONTANT DU FINANCEMENT

Le financement total disponible pour cette opportunité est de \$75 000 CAD.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Le/la candidat(e) principal(e) doit être un(e) chercheur(se) indépendant(e) affilié(e) à un établissement postsecondaire canadien dont le mandat se poursuit jusqu'à la fin de la période de financement.
- **OU** une personne affiliée à une organisation non gouvernementale autochtone au Canada ayant un mandat de recherche ou de mobilisation des connaissances.
- **OU** une personne affiliée à une organisation non gouvernementale canadienne de vétérans ou de familles de vétérans ayant un mandat de recherche ou de mobilisation des connaissances.
- Le/la candidat(e) principal(e) doit avoir suivi un cours de ACSG Plus avec la preuve d'une certification délivrée par un établissement canadien.

COMMENT POSTULER

L'Institut Atlas utilise une procédure de candidature par courrier électronique. Un dossier de candidature complet comprend la [*demande de financement*](#), un formulaire de conflit d'intérêts et un CV à jour. Il doit être envoyé en un seul fichier PDF à atlasresearch@leroyal.ca, en mentionnant le numéro du concours dans l'objet du courriel.

Liste de contrôle :

- [Demande de financement](#) complétée
- Formulaire de [conflits d'intérêts](#)
- CV du candidat principal

ADJUDICATION

Les candidats ont six semaines pour soumettre leur demande de financement. Toutes les demandes de financement sont évaluées par un comité d'examen scientifique externe, sur la base de critères de notation standardisés.